

225C0772
FR0000125338-FS0367

9 mai 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

CAPGEMINI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 mai 2025, la société The Capital Group Companies, Inc.¹ (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 mai 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAPGEMINI et détenir 8 634 283 actions CAPGEMINI² représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CAPGEMINI sur le marché.

¹ Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège notamment les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).

² Dont 3 434 513 ADR CAPGEMINI représentant 686 903 actions CAPGEMINI. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 139 473 actions CAPGEMINI pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au premier alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 171 347 471 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.